

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ACCUEILS PERISCOLAIRES
ACCUEILS DE LOISIRS

Gestionnaire :

Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

Ministère de tutelle :

Ministère de la santé, de la Jeunesse et des Sports

Partenaires institutionnels :

Caisse d'allocations familiales, Mutuelle sociale agricole, Conseil Général.

Inscriptions :

Le dossier d'inscription est établi pour l'année scolaire. Il concerne l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

Pièces à fournir obligatoirement :

- fiche d'inscription remplie
- photocopie du dernier avis d'imposition
- numéro d'allocataire (CAF ou MSA)
- numéro de sécurité sociale
- photocopie du carnet de santé (pages des vaccins)

Accueil périscolaire et accueil de loisirs des mercredis :

Une fiche de préinscription, disponible dans chaque structure d'accueil, devra être complétée mensuellement.

Vacances scolaires : 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires, les inscriptions devront être effectuées dans les structures d'accueils lors de permanences (dates et horaires affichés dans les écoles, journal local Le Sabitout)

En cas d'absence pour maladie, fournir un certificat médical et prévenir dès que possible. Toute absence pour un autre motif sera facturée.

Bourideys

Cazalis

Lucmau

Noaillan

Pompéjac

Préchac

Uzeste

Villandraut

Diffusion des programmes :

- Affichage dans les écoles, les mairies, la Communauté de Communes, les structures d'accueil Enfance et Jeunesse.
- Dossier téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du canton de Villandraut.

Tarifs et mode de paiement :

La facture est à régler auprès de la trésorerie de Bazas après réception du titre.

Les tarifs sont les suivants :

Pour les accueils de loisirs sans hébergement, les tarifs comprennent le repas et le goûter

CLSH	Ressources mensuelles	Tarif journée pour 1 ou 2 enfants (0,3%)	Tarif journée > 2 enfants (0,2%)	Tarif journée hors CDC (0,4%)	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas
Plafond	3 333 €	10,00 €	6,67 €	13,33 €	50% du tarif	tarif journée
Plancher	1 000 €	3,00 €	2,00 €	4,00 €	50% du tarif	tarif journée

APS	Ressources mensuelles	Tarif horaire* (0,03%)	* Tarif calculé par tranche de 30 mn
Plafond	3 333 €	1,00 €	
Plancher	1 000 €	0,30 €	

Le tarif plafond sera appliqué aux familles n'ayant pas fourni leur avis d'imposition.

Le tarif CDC concerne les enfants dont les parents ou grands parents résident sur le canton ou y sont commerçants, ainsi que les enfants scolarisés sur le canton.

Sécurité :

Les parents devront remplir une autorisation de sortie mentionnant les noms des personnes habilitées à récupérer leurs enfants (s'il s'agit d'un mineur, un accord écrit est nécessaire entre les parents et la directrice de la structure).

Bourideys

Cazalis

Lucmau

Noaillan

Pompéjac

Préchac

Uzeste

Villandraut

Points particuliers :

Nous invitons les parents à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des accueils, tout retard sera facturé.

Les enfants ne doivent en aucun cas être en possession d'objets dangereux et la CDC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

Les projets pédagogiques élaborés par les directrices et l'équipe d'animation sont à disposition dans les différents lieux d'accueil.

Santé :

Les responsables ne sont pas autorisés à délivrer de médicament sur leur propre initiative, une ordonnance est obligatoire pour toute prise de médicaments pendant les heures d'accueil.

Les parents dont les enfants bénéficient d'un Protocole d'Accompagnement Individualisé devront fournir une copie de celui-ci à la responsable de la structure.

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Lieux d'accueil :

NOAILLAN
Ecole maternelle
33730 Noaillan
Tel : 05 56 25 30 25
Directrice : Cathy BESSE
Agrément : 30 enfants
Scolarisés en maternelle
alshnoaillan@orange.fr

VILLANDRAUT
Rue des écoles
33730 Villandraut
Tel : 05 56 25 43.14
Directrice : Isabelle DUDON
Agrément : 42 enfants
Scolarisés en primaire
clsh-villandraut@orange.fr

Bourideys

PRECHAC
Ecole primaire
33730 Préchac
Tel : 05 56 65.20.78
Directrice : Lucile BOBIN
Agrément : 20 enfants
Scolarisés sur le RPI
Préchac, Lucmau, Cazalis

POMPEJAC
Ecole maternelle
33730 Pompéjac
Tel : 05 56 25 43 34
Directrice : Nathalie SALVIAT
Agrément : 20 enfants
Scolarisés sur le RPI
Pompéjac, Uzeste, Lignan de Bazas

Cazalis

Lucmau

Noaillan

Pompéjac

Préchac

Uzeste

Villandraut

Horaires et jours de fonctionnement :

Tous les jours d'école, de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Points particuliers : Le goûter n'est pas compris dans le tarif horaire de l'accueil périscolaire.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Lieux d'accueil :

VILLANDRAUT
Rue des écoles
33730 Villandraut
Tel : 05 56 25 43 14
Directrice : Isabelle DUDON
clsh-villandraut@orange.fr

NOAILLAN
Ecole maternelle
33730 Noaillan
Tel : 05 56 25 30 25
Directrice : Cathy BESSE
alshnoaillan@orange.fr

Agréments :
Mercredi : 36 enfants
Petites vacances : 48 enfants
Vacances d'été : 72 enfants

Agréments :
mercredi : 24 enfants
petites vacances : 24 enfants
vacances d'été : 40 enfants

Horaires et jours de fonctionnement :

De 9h à 17h avec accueil possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h pour les enfants dont les parents travaillent.

Périodes de fonctionnement :

- Mercredis
- Vacances : La première semaine des vacances d'Automne, d'Hiver, de Printemps et le mois de Juillet (fermé en août et à Noël)

Ramassage :

Mercredi : Préchac, Noaillan, Villandraut (matin et soir)

Vacances : Noaillan, Villandraut, Uzeste, Préchac, Pompéjac (matin et soir) en fonction des besoins.

Les lieux et les horaires de rendez-vous sont définis à chaque période de vacances et communiqués avec les programmes.

Repas : Les repas sont assurés et livrés par un traiteur agréé.

Bourideys

Cazalis

Lucmau

Noaillan

Pompéjac

Préchac

Uzeste

Villandraut